

COMPTE-RENDU de la REUNION de la CLDR du 20 octobre 2016

Présents :

- ✓ GREOA :
 - Madame Maurine VANNI ;

- ✓ Membres de la CLDR :
 - Monsieur Frédéric LEONARD, Bourgmestre ;
 - Madame Michèle MEERT
 - Monsieur Victor SILVESTRE ;
 - Monsieur André RAHIER;
 - Monsieur Hervé LEYBAERT;
 - Madame Nathalie DEGUEE ;
 - Madame Sandrine MAQUINAY ;
 - Monsieur Didier DELMOTTE;
 - Madame Nadine MAQUINAY ;
 - Monsieur Serge BREVERS ;
 - Monsieur Joël MATTHYS;
 - Monsieur Jean-Marc DEMONTY, échevin
 - Monsieur Thomas LARUELLE, directeur général
 - Madame Marie RAHIER, secrétaire CLDR.

Excusés :

- Monsieur Maurice SIMONIS ;
- Monsieur Xavier GIBLET;
- Madame Claudine STREE ;
- Madame Christel LIZEN ;
- Madame Sandrine HAOT ;
- Monsieur Raphaël LAMBOTTE;
- Monsieur Steve FRANCIS

La réunion débute à 19h35 par un accueil du Bourgmestre qui présente Madame Maurine Vanni, agent de développement au GREOVA qui va dorénavant suivre le PCDR ainsi que Monsieur Thomas Laruelle, nouveau directeur général de la Commune.

Il profite également pour rappeler qu'il est prévu dans le règlement de tenir 4 réunions plénières par an, et qu'avec celle du jour, 2 réunions auront été faites.

Un membre est interpellé concernant les sommes indiquées dans la fiche 1.4 et demande une explication.

Le Bourgmestre répond que ce point est à l'ordre du jour et donc, y répondra plus tard.

Sans autres remarques, le PV est approuvé.

Présentation du nouveau site Internet

Monsieur Serge Brévers, employé communal, présente le nouveau site Internet, qui est mis en ligne depuis un peu plus d'une semaine.

Le Collège a choisi de passer par l'intercommunale IMIO, qui gère les outils informatiques des entités publiques, telles que les communes, CPAS ou police.

Le site est toujours en construction, donc, il reste encore des choses à aménager.

La structure de base est imposée par IMIO, et il faut obligatoirement respecter certaines choses.

Pour la page d'accueil, le Collège a émis le souhait de trouver certaines informations essentielles, comme par exemple, les coordonnées générales de l'administration avec les horaires d'ouverture.

Un bandeau permet de voir les informations importantes, ensuite viennent les actualités et puis les évènements, avec la possibilité de voir l'entièreté de ces sous-menus.

Grâce à l'outil recherche, situé en haut à droite, il est très facile de trouver l'information souhaitée.

Actuellement, pour l'Office du Tourisme, un lien permet d'accéder à leur propre site ; mais à terme, il sera intégré comme page sur le site communal.

Ce site va pouvoir permettre la gestion par chaque service, qui sera responsable de la mise à jour de leurs pages, avec un système de validation.

Dans la partie tourisme, apparaît une carte avec les endroits pour se loger, se restaurer... Elle pourra également renvoyer vers le site internet éventuel de l'établissement.

Il n'est pas prévu de pouvoir intégrer de la publicité sur ce site.

Monsieur Matthys émet une remarque quant au fait que pour certaines informations, il est obligatoire de télécharger un fichier, et se met à la place des plus novices et donc trouve cela un peu plus compliqué.

Monsieur Brévers explique que cela est plus compliqué à faire, mais qu'avec la gestion par les utilisateurs, ça devrait pouvoir se faire, en fonction de l'information à transcrire.

Madame Degué souligne que c'est une belle avancée en termes d'outils de communication, mais qu'il est important de faire des mises à jour régulièrement via chaque service.

Monsieur Silvestre se questionne sur l'information de ce nouveau site. Le Bourgmestre signale qu'un article est prévu dans le prochain Info Ferrières.

Le Bourgmestre ajoute qu'il est toujours possible de faire des suggestions en contactant Monsieur Brévers.

L'Info Ferrières, le site Internet, le guide pratique sont des outils de communication qui ont été mis en place suite à une demande de la population (consultation citoyenne) et font aussi partie du PCDR.

Réflexion globale sur les GT

Le Bourgmestre rappelle que ce sujet a déjà été abordé lors de précédentes réunions, notamment celle de mars 2016.

Les GT peuvent se réunir de leur propre initiative, tout comme cela se fait et fonctionne très bien dans d'autres communes. Une fois leur projet bien ficelé, le GT peut demander à convoquer une CDLR pour exposer son projet.

Des locaux communaux peuvent bien sûr être mis à disposition si nécessaire.

Dans le cadre du GT Energie, une première réunion pour la présentation du projet POLLEC se tiendra le 27/10/2016, un mail sera envoyé aux membres.

L'agent de développement stipule qu'il est possible de faire une réunion plénière ouverte à un GT.

Pour le GT mobilité, le Bourgmestre explique qu'il se divise en deux volets, à savoir, la mobilité douce, avec notamment le projet de la Transferrusienne qui a abouti, et la partie liée aux panneaux de signalisation, zones d'agglomération... pour laquelle un travail de la CCATM est en cours.

Le Bourgmestre propose d'inviter Madame Docteur, qui est la responsable au niveau de la région wallonne, pour le règlement mobilité, afin de savoir quels aménagements seraient possibles en divers endroits.

Monsieur Brévers, qui s'occupe de ce dossier au sein de la Commune, tient à spécifier que beaucoup de communes ne respectent pas le règlement imposé par la région wallonne et donc, en cas d'incident, la Commune est tenue pour responsable.

Il explique également que certaines mesures ont déjà été adoptées par le Conseil communal, mais qu'il faut encore les matérialiser.

Un membre suggère de mettre ce nouveau règlement sur le site Internet.

Madame Meert demande s'il n'est pas possible de prévoir des ronds-points aux carrefours de Ville et de Xhoris. Le Bourgmestre répond que plusieurs demandes ont déjà été faites, mais que les réponses sont négatives jusqu'à présent, car il ne s'agit pas de zones à risques.

Madame Deguée se questionne quant aux remarques émises en CCATM, elle n'a reçu aucun retour. D'ordre plus général, elle regrette le manque de considération face aux remarques émises, notamment lors de la réunion précédente. Aucune suite n'a été donnée à sa demande, ni même un accusé réception de celle-ci.

Fiche 1.4 « Aménagements de convivialité »

Le Bourgmestre fait un bref rappel de cette fiche, qui avait été jointe à la convocation de la présente réunion.

Pour en revenir à la question du début de séance, le Bourgmestre explique que ce qui a été proposé par le bureau d'études ne sont que des exemples.

Il pense qu'il serait intéressant de consulter les associations de chaque village afin de pouvoir récolter leurs avis.

Madame Deguée propose de définir d'abord un budget afin de ne pas faire de déçus.

Monsieur Rahier pense que dans un premier temps, il faudrait consulter les associations afin de connaître les besoins.

Le Bourgmestre rappelle que la procédure de demande de convention peut être relativement longue, environ 2 ans.

Monsieur Brévers souligne qu'il est important d'avoir un échange entre les membres de la CLDR et les comités et non que les comités exposent directement leurs idées.

Une prochaine réunion de la CLDR sera organisée le 1^{er} décembre afin de faire le point sur les différents aménagements de convivialité à prévoir dans le cadre de l'activation de la fiche-projet. Cette réunion sera ouverte aux associations de la commune afin d'avoir une vision d'ensemble des aménagements nécessaires à l'amélioration du cadre de vie communal.

Ainsi la réunion se termine à 21h.